

PÔLE RESSOURCES Direction Affaires Juridiques et Achats Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-200066009-20250127-20250127-2532C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025 Publication : 07/02/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 7 février 2025 Le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Jean-Luc SCHILDKNECHT 1er Vice-Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 27 janvier 2025

81 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)

M. Antoine HOMÉ est désigné secrétaire de séance.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT (5.5/2532C)

Par délibération n°6C du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a autorisé le Président à déléguer sa signature aux Vice-Présidents et aux Conseillers Communautaires délégués, ainsi qu'à certains agents de la collectivité.

Afin de fluidifier et simplifier la bonne administration de la collectivité, il est proposé d'étendre la possibilité des délégations de signatures octroyées par le Président aux agents de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

 Autorise le Président à déléguer sa signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour tout ou partie des attributions qui lui sont déléguées par le Conseil d'Agglomération, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des Collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Antoine HOMÉ

Pour le Président empêché, Le 1^{er} Vice-Président

Jean-Luc SCHILDKNECHT